



Informations de base	
2025/2086(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Veiller à un enregistrement et une utilisation plus rapides des agents de lutte biologique Subject 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire	BERNHUBER Alexander (EPP)	11/06/2025
	AGRI	Agriculture et développement rural	STROLENBERG Anna (Greens/EFA)	11/06/2025
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Santé et sécurité alimentaire		VÁRHELYI Olivér	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/05/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2025	Vote en commission		
14/11/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0234/2025	
24/11/2025	Débat en plénière		
25/11/2025	Décision du Parlement	T10-0284/2025	Résumé
25/11/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2086(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ14/10/02783

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE774.306	16/06/2025	
Amendements déposés en commission		PE775.563	23/07/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0234/2025	14/11/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0284/2025	25/11/2025	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	06/11/2025	EFSA
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e)	AGRI	17/10/2025	IBMA ITALY
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	13/10/2025	Corteva Agriscience International SARL
KÖHLER Stefan	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	08/10/2025	GROUP DE CEUSTER
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	08/10/2025	CropLife Europe
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	01/10/2025	IBMA
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	01/10/2025	CropLife Europe
KÖHLER Stefan	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	29/09/2025	copa cogeca
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e)	AGRI	26/09/2025	CEJA
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	25/09/2025	Copa-Cogeca
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	23/09/2025	International Federation of Organic Agriculture Movements EU Regional Group
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	23/09/2025	GreenLight Biosciences
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	22/09/2025	COPA-COGECA

BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	10/09/2025	Biocontrol Coalition
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e)	AGRI	03/09/2025	IBMA
KÖHLER Stefan	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	16/07/2025	Deutscher Bauernverband
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	02/07/2025	Syngenta Crop Protection AG
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	01/07/2025	BASF SE
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	01/07/2025	Copa Cogeca
KÖHLER Stefan	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	30/06/2025	Biocontrol Coalition
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	27/06/2025	Bayer AG
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	25/06/2025	Syngenta Crop Protection AG
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	24/06/2025	CropLife Europe
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	18/06/2025	BASF SE
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e)	AGRI	16/06/2025	Land- en Tuinbouw Organisatie Nederland
SBAI Majdouline	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	12/06/2025	International Biocontrol Manufacturers' Association
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	12/06/2025	International Biocontrol Manufacturers' Association
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	12/06/2025	Copa-Cogeca
EVERDING Sebastian	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	11/06/2025	IBMA
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	11/06/2025	International Biocontrol Manufacturers' Association
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	11/06/2025	COPA-COGECA
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	05/06/2025	Land- en Tuinbouw Organisatie Nederland
KÖHLER Stefan	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	05/06/2025	IBMA
SBAI Majdouline	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	03/06/2025	POLLINIS FRANCE
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	AGRI	03/06/2025	Copa cogeca
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e)	AGRI	03/06/2025	IFOAM
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	AGRI	02/06/2025	International Biocontrol Manufacturers Association
BERNHUBER Alexander	Rapporteur(e)	ENVI	22/05/2025	Biocontrol Coalition
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	14/05/2025	IBMA ITALY
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	AGRI	13/05/2025	Vereniging VNO-NCW
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	24/04/2025	Koppert

BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	02/04/2025	Corteva Agriscience International SARL
BALJEU Jeannette	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	31/03/2025	CropLife Europe

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
HAYER Valérie	08/10/2025	Alliance Biocontrôle
LUENA César	22/09/2025	Hague Corporate Affairs GreenLight Biosciences
LUENA César	16/09/2025	Biocontrol Coalition Prospero & Partners ASAJA
LUENA César	04/09/2025	AEFA
ARIMONT Pascal	24/06/2025	European farmers
HAYER Valérie	23/06/2025	CropLife Europe

Veiller à un enregistrement et une utilisation plus rapides des agents de lutte biologique

2025/2086(INI) - 25/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 590 voix pour, 28 contre et 32 abstentions, une résolution sur la garantie d'un enregistrement et d'une utilisation plus rapides des agents de lutte biologique.

Le Parlement a invité la Commission à établir, au niveau de l'Union, une **définition juridique claire** des solutions de lutte biologique, ainsi qu'un **cadre pour l'approbation accélérée** des substances actives de lutte biologique au niveau de l'Union et pour l'autorisation des produits de lutte biologique au niveau des États membres. Un tel cadre devrait s'accompagner d'**exigences claires** en matière de données et de documents d'orientation mis à jour, afin de renforcer la sécurité juridique, de favoriser les efforts d'innovation de l'Union et de promouvoir l'investissement dans des solutions de remplacement durables. Les députés ont insisté en outre sur le fait que la Commission devrait s'efforcer d'éviter la fragmentation du marché et de réduire les charges administratives.

La Commission, dans l'analyse d'impact accompagnant la proposition législative, devrait évaluer l'adéquation des évaluations des risques actuelles lors de l'approbation des substances actives de lutte biologique et de l'autorisation des produits de lutte biologique et, si nécessaire, élaborer des protocoles d'évaluation des risques adaptés à chaque solution de lutte biologique.

Les députés ont invité la Commission, à court terme, à **adapter l'actuel règlement (CE) n° 1107/2009** concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques afin de prendre en compte spécifiquement les substances actives de lutte biologique et les produits de lutte biologique.

Reconnaissance mutuelle

Le Parlement a encouragé les États membres à recourir à la procédure de reconnaissance mutuelle prévue au règlement (CE) n° 1107/2009 afin d'accélérer l'autorisation des produits de lutte biologique dans le but de renforcer l'adoption et la disponibilité des agents de lutte biologique dans l'ensemble de l'Union. La Commission est invitée à i) élaborer une **feuille de route** en vue de parvenir à une reconnaissance mutuelle automatique des seuls produits de lutte biologique et de faire en sorte que les demandeurs puissent déposer un dossier unique concernant un produit de lutte biologique dans plusieurs États membres simultanément, et ii) à envisager la création d'une **zone d'autorisation unique** à l'échelle de l'Union.

Procédures accélérées

Les députés ont recommandé de **rationaliser la procédure d'autorisation** ainsi que les procédures de réautorisation, d'approbation et de réapprobation des solutions de lutte biologique, y compris par la mise en place de procédures accélérées, afin de réduire les charges administratives inutiles. La Commission pourrait également envisager la possibilité d'autoriser provisoirement uniquement les produits phytopharmaceutiques de lutte biologique qui remplissent certains critères de sécurité.

Perspectives d'avenir

Le Parlement a demandé à la Commission:

- d'évaluer, dans son analyse d'impact, **la pertinence du cadre législatif actuel** et des évaluations des risques lors de l'approbation des substances actives de lutte biologique et de l'autorisation des produits de lutte biologique, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de données, les critères d'approbation et la reconnaissance mutuelle;

- de mettre en place une **stratégie globale de lutte biologique**, ainsi qu'une évaluation des outils disponibles en ce qui concerne les difficultés attendues en matière de protection des cultures au cours des dix prochaines années. L'objectif est de soutenir le développement d'alternatives efficaces, d'identifier les lacunes et d'anticiper les retraits de produits;

- d'examiner la possibilité, à plus long terme, d'un **nouveau règlement autonome** sur la lutte biologique, y compris les conditions dans lesquelles une approche centralisée peut s'appliquer.

Aide aux demandeurs

Le Parlement a invité les États membres et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (l'EFSA) à apporter un appui technique pour les demandes émanant de PME, en particulier lors de la préparation des dossiers, tout en appliquant des garanties claires pour éviter les conflits d'intérêts. Des procédures administratives rapides, claires et faciles à comprendre, adaptées aux produits de lutte biologique, devraient être mises en place.

Financement

Le Parlement a invité la Commission à allouer les fonds supplémentaires nécessaires pour former et recruter du personnel supplémentaire au sein de l'EFSA, et à prévoir, au sein de la structure organisationnelle de l'EFSA, des ressources spécifiques et suffisantes pour la lutte biologique. Il est également demandé aux États membres de veiller à ce qu'un **budget suffisant** soit réservé aux autorités nationales compétentes concernées en vue d'éviter des retards injustifiés dans les procédures d'autorisation des produits de lutte biologique et pour accélérer l'adoption de la lutte biologique.

Recherche et investissements

La Commission et les États membres sont invités à encourager les investissements dans la recherche publique et privée et dans les partenariats pour l'élaboration de stratégies de lutte biologique et de lutte intégrée contre les nuisibles, en mettant particulièrement l'accent sur les PME. La résolution a souligné l'importance de la recherche et du développement dans le domaine des technologies de lutte biologique au cours des prochaines décennies.

Les députés ont demandé d'intensifier la recherche scientifique, l'échange de connaissances, la coopération et le renforcement des capacités entre tous les acteurs concernés participant au processus d'élaboration, d'approbation, d'autorisation, d'adoption et de diffusion de la lutte biologique et des bonnes pratiques de mise en œuvre de la lutte intégrée contre les nuisibles dans l'ensemble de l'Union.

Le Parlement a invité la Commission à **surveiller régulièrement** la pénétration sur le marché, la disponibilité et le caractère abordable des solutions de lutte biologique. Il a enfin demandé de veiller à ce que les régions ultrapériphériques de l'Union puissent bénéficier de l'utilisation de la lutte biologique.